



## RAYONNER AU CANADA TRADUCTION

### APERÇU DES LIGNES DIRECTRICES

La composante Traduction du programme Rayonner au Canada finance des activités liées à la traduction d'œuvres littéraires ou d'œuvres dramatiques en français, en anglais ou dans une langue autochtone (inuit, métis ou Premières Nations), destinées à une publication ou à une présentation au pays.

Les personnes sourdes ou handicapées, y compris celles vivant avec une maladie mentale, et qui ont besoin d'aide à n'importe quelle étape du processus de demande ont possiblement droit à une aide supplémentaire.

<b>TYPE DE SUBVENTION</b>	projet
<b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</b>	10 juin 2017 20 octobre 2017 20 janvier 2018
<b>MONTANT DE LA SUBVENTION</b>	jusqu'à concurrence de 25 000 \$ par traduction, en plus d'un Supplément annuel pour des coûts ciblés (voir DÉPENSES — Qu'est-ce qui est couvert?)
<b>ANNONCE DES RÉSULTATS</b>	habituellement dans un délai de 2 mois à compter de la date de la limite
<b>RESTRICTIONS</b>	Vous pouvez recevoir jusqu'à 8 subventions de traduction par année (1er mars au 28-29 février).

### JE VEUX PRÉSENTER UNE DEMANDE – QUE DOIS-JE SAVOIR D'AUTRE?



Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le portail au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

### CANDIDATS – EST-CE QUE JE SUIS ADMISSIBLE?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont :

- › [Les groupes et collectifs de théâtre ou multidisciplinaires](#)
- › [Les compagnies de théâtre et les organismes dramaturgiques](#)
- › [Les organismes multidisciplinaires](#)
- › [Les éditeurs de livres littéraires](#)

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé sur le portail et approuvé par le Conseil.

De plus, si le profil de votre organisme s'inscrit dans la catégorie Littérature, vous devez recevoir présentement une subvention de base (de fonctionnement) du programme Aide à l'édition de livres : Subventions globales (annuelle et pluriannuelle).

Les organismes qui reçoivent une subvention de base (de fonctionnement) peuvent soumettre une demande à cette composante.

## ACTIVITÉS – QU'EST-CE QUI EST ADMISSIBLE?

Vous pouvez soumettre une demande ou plus pour :

- › traduire en français, en anglais ou dans une langue autochtone (inuit, métis ou Premières Nations), l'œuvre littéraire d'un auteur canadien, destinée à la publication
- › traduire et surtitrer en français, en anglais ou dans une langue autochtone (inuit, métis ou Premières Nations), l'œuvre dramatique d'un auteur canadien, destinée à une présentation au pays

De plus, vous pouvez demander un Supplément annuel par année pour les frais de lecture, la révision bilingue ou les dépenses promotionnelles.

Vous ne pouvez pas présenter de demande concernant des activités qui se dérouleront avant la date de présentation de votre demande, celles financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada, ou celles qui figurent sur la liste générale des activités non admissibles.

## DÉPENSES – QU'EST-CE QUI EST COUVERT?

- › Les coûts liés à la traduction et au surtitrage, selon les tarifs établis par le Conseil
- › Les montants demandés pour le Supplément annuel, y compris :
  - jusqu'à 1 500 \$ par année pour les frais de lecture de manuscrits (par un lecteur pigiste professionnel)
  - jusqu'à 2 500 \$ par année pour une révision bilingue (par un réviseur pigiste professionnel)
  - jusqu'à 2 000 \$ par titre (maximum de 8 titres) pour les dépenses de promotion de traductions publiées à l'aide d'une subvention de cette composante

## ÉVALUATION – COMMENT SE PRENNENT LES DÉCISIONS?

C'est un comité interne qui évalue votre demande de la composante Traduction du programme Rayonner au Canada, en s'appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale dans chacune des catégories :

<b>IMPACT</b>	<b>50 %</b>	<b>note minimale de 35 sur 50</b>	Résultats escomptés du projet: <ul style="list-style-type: none"><li>› Profil rehaussé de l'œuvre ou de l'auteur</li><li>› Création de nouveaux débouchés</li></ul>
<b>MÉRITE ARTISTIQUE</b>	<b>30 %</b>	<b>note minimale de 15 sur 30</b>	› Qualité reconnue de l'œuvre à traduire
<b>FAISABILITÉ</b>	<b>20 %</b>	<b>note minimale de 10 sur 20</b>	› Votre capacité et de votre expérience pour mener à bien le projet

## DOCUMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D'APPUI – QU'EST-CE QUE JE DOIS SOUMETTRE AVEC MA DEMANDE?

Lorsque votre inscription sur le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

- › votre projet et ses résultats escomptés
- › votre budget
- › votre demande de Supplément annuel et sa justification (le cas échéant)

Vous devrez également soumettre :

- › un original du livre ou du manuscrit (si vous le soumettez par la poste, le cachet postal doit indiquer une date d'envoi respectant la date limite du concours)
- › une notice biographique du traducteur (si vous ne l'avez pas déjà jointe à une demande précédente)
- › dans le cas d'œuvres littéraires :
  - une copie signée du contrat vous liant à l'éditeur, à l'auteur, à l'agent littéraire ou au détenteur des droits de traduction
  - une copie signée du contrat vous liant au traducteur
- › et dans le cas d'une pièce de théâtre :
  - une copie signée de la lettre d'engagement intervenue entre vous et le dramaturge, indiquant que ce dernier approuve le choix de traducteur
  - une copie signée de la lettre d'engagement intervenue entre vous et le traducteur

## VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS FINAUX

Si votre demande est retenue, vous devez tout d'abord remplir le Formulaire d'avis de réception afin de recevoir votre subvention.

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

## PERSONNE-RESSOURCE

Nous vous suggérons de parler à un agent de programme du Conseil des arts du Canada avant de présenter une première demande à cette composante.

---

# RAYONNER AU CANADA

## TRADUCTION

---

### APERÇU DU FORMULAIRE DE DEMANDE

1. Nommez votre demande.

2. Date prévue pour la fin du projet

3. Détails à propos de la traduction

- › Titre de l'œuvre
- › Auteur canadien
- › Traducteur
- › Langue de traduction

4. Indiquez la ou les formes d'art ou d'expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.

5. Pourquoi avez-vous choisi de traduire cette (ces) œuvre(s) dans une autre langue? Comment s'inscrit-elle (s'inscrivent-elles) dans votre stratégie éditoriale ou votre vision artistique? Donnez plus de renseignements sur les prix ou les succès critiques remportés par l'œuvre (les œuvres) originale(s).

6. S'il s'agit d'œuvre(s) littéraire(s), indiquez la (ou les) date(s) de publication approximative(s).

Dans le cas d'œuvre(s) dramatique(s), indiquez où et quand la (ou les) présentation(s) ou lecture(s) aura (auront) lieu.

7. Décrivez comment ce projet va favoriser :

- › le développement et l'amélioration du profil de l'œuvre ou de l'auteur
- › la création de nouveaux débouchés.

8. Si vous croyez qu'un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n'a pas été abordé, indiquez-le ici.

9. Résumez votre projet proposé en une seule phrase.